



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

17 juin 2019 (Luxembourg)

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera à 8 h 30 par un débat sur des **questions d'actualité**, qui permettra aux ministres de passer en revue les problèmes pressants et les derniers développements à l'ordre du jour international.

Ils débattront ensuite des moyens d'améliorer l'**efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune**.

Les ministres des affaires étrangères seront **rejoints par les ministres de la défense** pour un débat approfondi sur la **stratégie globale de l'UE**, trois ans après son lancement. Ils feront le point sur les progrès accomplis et réfléchiront aux perspectives qui s'offrent. Les ministres pourraient donner des orientations pour les prochaines étapes, notamment sur les priorités et les nouveaux défis éventuels à prendre en considération. À la suite de ce débat, le Conseil devrait adopter des **conclusions sur un multilatéralisme effectif**, ainsi que des **conclusions sur la sécurité et la défense**.

Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères débattront de la situation au **Soudan**, à la lumière de développements intervenus récemment dans le pays. Le Conseil devrait adopter des conclusions.

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères de l'UE auront, avec le ministre des affaires étrangères de la Jordanie, M. **Ayman Safadi**, un échange de vues centré sur les développements récents dans la région du Moyen Orient.

Le Conseil devrait adopter une série de conclusions et une décision sans débat, notamment des conclusions sur la **nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale** et sur l'engagement de l'UE à l'égard de la **coopération régionale de la mer Noire**.

Le **Conseil d'association UE-Jordanie** se réunira dans l'après-midi, en marge de la session du Conseil des affaires étrangères.

Possibilités de point presse:

+/- 8 h 20 Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, avant la session

+/- 15 heures Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

+/- 17 heures Conférence de presse à l'issue du Conseil d'association avec la Jordanie

[Page des sessions du Conseil](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse du Conseil.

Actualité

Le Conseil des affaires étrangères entamera ses travaux par un débat sur des questions d'actualité. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères débattront des développements récents en République de Moldavie, de la situation au Venezuela, ainsi que des développements récents en ce qui concerne la loi **Helms Burton**. Ils évoqueront également la situation au **Proche-Orient**, notamment en vue du déjeuner informel qui se tiendra plus tard dans la journée avec le ministre jordanien des affaires étrangères. La haute représentante devrait communiquer aux ministres des affaires étrangères des informations sur la visite qu'elle a effectuée dans la **Corne de l'Afrique** du 20 au 22 mai et se référer à l'accord de Prespa signé il y a un an très exactement (17 Juin 2018).

[Statement by High Representative Federica Mogherini and Commissioner Johannes Hahn on the political situation in the Republic of Moldova, 9 June 2019](#)

[Statement by the Spokesperson on the political situation in the Republic of Moldova, 8 June 2019](#)
[Venezuela: la réponse du Conseil à la crise \(informations générales\)](#)

[Déclaration sur la réunion conjointe du groupe de contact international et du groupe de Lima sur la situation au Venezuela, 3 juin 2019](#)

[Federica Mogherini nomme Enrique Iglesias en tant que conseiller spécial pour le Venezuela, 28 mai 2019](#)

Efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune

Les ministres des affaires étrangères réfléchiront à des idées pratiques visant à améliorer l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement mondial et face aux défis géopolitiques auxquels l'UE et ses États membres sont confrontés, et afin de lui permettre d'agir de manière **toujours plus crédible et plus réactive et selon une approche toujours plus coordonnée**. Cette discussion sera liée à l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie globale, qui sera également abordée au Conseil.

L'UE a parcouru un long chemin depuis la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune, grâce aux efforts successifs qui ont culminé avec le Traité de Lisbonne. Cela a contribué à l'unité de l'UE dans le domaine de la PESC. Les changements majeurs qui sont en cours dans le paysage mondial et les défis auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée dans le monde appellent aujourd'hui une politique étrangère encore plus efficace. Les ministres devraient donc se pencher sur les moyens d'accroître la **cohérence**, ainsi que discuter des moyens de renforcer **l'unité et l'efficacité**.

La PESC a été instituée en 1993 par le traité de Maastricht et a été renforcée depuis par les traités ultérieurs. Le traité de Lisbonne (2009) a notamment créé la fonction de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (en s'appuyant sur la fonction de haut représentant pour la PESC, institué par le Conseil européen en décembre 1999) et celle de président permanent du Conseil européen. Il a également créé le Service européen pour l'action extérieure, le service diplomatique de l'UE. Les objectifs généraux de la PESC sont de préserver les valeurs communes et les intérêts de l'Union, d'assurer sa sécurité et de maintenir la paix, de promouvoir la coopération internationale et de renforcer la démocratie et l'état de droit.

Stratégie globale de l'UE

Les ministres des affaires étrangères seront rejoints par les ministres de la défense pour un débat approfondi sur la stratégie globale de l'UE, trois ans après son lancement. À l'issue du débat, le Conseil devrait adopter des conclusions sur un multilatéralisme efficace et des conclusions sur la sécurité et la défense.

Ce débat sera fondé sur le troisième rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux, présenté par la haute représentante et intitulé **"The EU Global Strategy: three years on, looking forward"**. Ce rapport sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE porte sur les progrès réalisés au cours des trois dernières années dans les cinq domaines prioritaires de la stratégie, à savoir la sécurité de l'Union, la résilience de l'État et de la société à l'est et au sud, une approche intégrée des conflits et des crises, des ordres régionaux de coopération et une gouvernance mondiale au XXI^e siècle. Il fournit également des orientations possibles sur la voie à suivre au cours des prochaines années.

Les ministres devraient faire le point sur les progrès accomplis et réfléchir aux perspectives qui s'offrent. Ils pourraient débattre de la manière dont l'évolution rapide de l'environnement mondial et les **tendances géopolitiques** de ces dernières années influencent les priorités de la stratégie globale. Parmi ces tendances figurent une **complexité internationale accrue**, marquée par une évolution vers une répartition plus fragmentée du pouvoir, qui se traduit par une incertitude et une rivalité croissantes, ainsi que le constate la haute représentante dans son rapport.

Les ministres pourraient s'intéresser plus particulièrement à la manière de continuer à soutenir et à **renforcer le multilatéralisme**. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur un multilatéralisme effectif, dans lesquelles il soulignera que la **nécessité de promouvoir des solutions multilatérales est plus urgente que jamais**. Il devrait également souligner que l'intérêt de l'UE réside dans un système multilatéral qui est fondé sur des règles et des droits, protège les biens communs mondiaux, encourage les biens publics communs et procure des avantages aux citoyens en Europe ainsi que dans le monde entier.

Le Conseil devrait par ailleurs souligner qu'une **coopération passant par un multilatéralisme effectif reste le meilleur moyen de faire avancer les intérêts tant nationaux que collectifs**. Il devrait mettre en évidence le fait que, dans le contexte géopolitique actuel, l'UE redoublera d'efforts pour promouvoir et renforcer le multilatéralisme sur la base de trois axes d'action: 1) la nécessité de faire respecter les normes et accords internationaux, 2) la nécessité d'étendre le multilatéralisme aux nouvelles réalités mondiales et 3) la voie à suivre pour réformer les organisations multilatérales afin qu'elles soient adaptées à la finalité visée.

Les ministres pourraient également s'intéresser plus particulièrement aux travaux qui ont été réalisés et aux priorités à venir dans le domaine de la **coopération en matière de sécurité et de défense**. Ils pourraient mettre l'accent sur les moyens pour l'Union d'accroître sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité, son autonomie stratégique et sa capacité à coopérer avec des partenaires. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la sécurité et la défense dans le contexte de la stratégie globale de l'UE et y souligner que, depuis le lancement de la stratégie globale de l'UE, en juin 2016, cette dernière a accompli des progrès sans précédent dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Il devrait se féliciter des **progrès substantiels** réalisés pour renforcer la sécurité de l'Union et son rôle de garant de la sécurité et d'acteur mondial, y compris au travers de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Dans ces conclusions, les ministres feront le point sur les progrès accomplis et fourniront des orientations supplémentaires sur les différents axes de travail concernant la coopération en matière de sécurité et de défense, notamment sur les missions et opérations PSDC, le changement climatique, le pacte en matière de PSDC civile, la cohérence entre les différentes initiatives de défense, la coopération structurée permanente (CSP), l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), le Fonds européen de la défense, la coopération UE-OTAN et UE-ONU, la lutte contre les menaces hybrides, la cyberdéfense, les défis énergétiques, l'appréciation de la situation et la mobilité militaire).

[The EU Global Strategy: three years on, looking forward, rapport, Juin 2019](#)

[Stratégie globale de l'UE \(SEAE\)](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

Soudan

Les ministres des affaires étrangères discuteront de la situation au Soudan. Au début de la discussion, l'envoyé spécial de l'Union africaine pour le Soudan, M. **Mohamed El Hacen Lebatt**, aura un échange de vues avec les ministres par vidéoconférence.

La discussion donnera l'occasion de faire le point sur la situation au Soudan après les **violentes attaques début juin 2019** et sur les toutes dernières évolutions politiques. Les ministres axeront leur réflexion sur les mesures que l'UE peut prendre pour éviter toute nouvelle escalade de la violence et soutenir une transfert du pouvoir ordonné et pacifique vers une **autorité de transition dirigée par des civils**. Le Conseil des affaires étrangères devrait se mettre d'accord sur le texte d'une déclaration à l'issue de la discussion.

L'UE suit de près la situation au Soudan depuis les premières évolutions survenues en décembre 2018. Elle a régulièrement dénoncé le recours à la violence, y compris les attaques les plus récentes, et a clairement indiqué que le **Conseil militaire de transition était responsable** de la sécurité et de la sûreté de tous au Soudan et a la responsabilité de faire preuve de retenue. L'UE maintient que les négociations doivent répondre aux **demandes légitimes des Soudanais** et réaffirme qu'elle est disposée à aider le Soudan, sur le plan politique et économique, une fois qu'une transition civile aura eu lieu. L'UE soutient également avec constance l'**Union africaine** dans le cadre du rôle moteur qu'elle joue et du travail de médiation qu'elle mène pour trouver une solution pacifique à la crise.

Le Conseil a adopté en dernier lieu des conclusions sur le Soudan le 19 novembre 2018, avant le début du mouvement civil de protestation en cours et le changement de direction qui s'en est suivi. Dans ces conclusions, le Conseil a rappelé le **rôle déterminant du Soudan pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la région** et a confirmé qu'il était prêt à engager un dialogue avec Khartoum en fonction des progrès réalisés par le Soudan pour ce qui est des réformes internes, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, du soutien à l'acheminement de l'aide humanitaire, des efforts déployés en faveur d'une paix durable, ainsi que du rôle constructif qu'il jouerait dans la région.

[Déclaration de la porte-parole sur la situation politique au Soudan, 6 juin 2019](#)

[Déclaration de la porte-parole sur la situation en cours au Soudan, 3 juin 2019](#)

[Déclaration de la porte-parole sur la situation en cours au Soudan, 29 mai 2019](#)

[Déclaration de la haute représentante, Federica Mogherini, au nom de l'Union européenne, sur le Soudan, 17 avril 2019](#)

[Déclaration de la haute représentante au nom de l'UE sur la situation au Soudan, 28 février 2019](#)

[Conclusions du Conseil sur le Soudan, 19 novembre 2018](#)

[Délégation de l'UE auprès du Soudan \(SEAE\)](#)

Déjeuner informel

Les ministres des affaires étrangères procéderont à un échange de vues avec le ministre jordanien des affaires étrangères, **Ayman Safadi**, portant sur l'évolution de la situation au Proche-Orient. Ce sera l'occasion d'examiner les dernières évolutions dans la région, y compris la Syrie, la région du Golfe, et les perspectives du processus de paix au Proche-Orient.

Le Conseil d'association UE-Jordanie aura lieu l'après-midi.

[Conseil d'association UE-Jordanie, 17/06/2019](#)

Divers

Le Conseil devrait adopter sans débat un certain nombre de décisions et de conclusions.

Conclusions du Conseil sur la stratégie pour l'Asie centrale

Le Conseil devrait adopter des conclusions établissant une nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, alignant l'engagement de l'UE avec les nouvelles opportunités qui ont émergé dans la région. Le Conseil devrait saluer le renforcement des relations entre l'UE et le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan depuis l'adoption de la première stratégie de l'UE pour l'Asie centrale en 2007.

Le Conseil devrait faire sienne la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission intitulée "L'UE et l'Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé" qui, avec les présentes conclusions du Conseil, fournissent le nouveau cadre stratégique pour les relations de l'UE avec les pays d'Asie centrale dans les années à venir. La nouvelle stratégie met l'accent sur la promotion de la résilience, de la prospérité et de la coopération régionale en Asie centrale.

Le Conseil devrait souligner sa détermination à conclure et mettre en œuvre des accords de partenariat et de coopération renforcés (APCR) ambitieux et mutuellement bénéfiques avec les pays de la région intéressés. Ces accords demeurent une pierre angulaire des relations de l'UE avec l'Asie centrale. Le Conseil devrait réaffirmer que la portée des relations de l'UE est liée à la disposition de chaque pays d'Asie centrale à entreprendre des réformes et à renforcer la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à moderniser et à diversifier l'économie, y compris en soutenant le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, dans une économie de marché.

Reconnaissant le rôle stratégique de l'Asie centrale dans les efforts déployés au niveau mondial pour favoriser la connectivité euro-asiatique, et soulignant que ces efforts devraient être bénéfiques à la région, le Conseil indiquera aussi qu'il attend avec intérêt une coopération renforcée avec les pays d'Asie centrale pour favoriser une connectivité durable, globale et fondée sur des règles. Le Conseil soulignera également l'intérêt commun de l'UE et des États d'Asie centrale à intensifier la coopération pour promouvoir la paix en Afghanistan.

[Nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, 15 mai 2019 \(SEAE\)](#)

[Communication conjointe sur l'UE et l'Asie centrale: de nouvelles perspectives pour un partenariat renforcé, 15 mai 2019 \(SEAE\)](#)

Conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire.

Le Conseil devrait réaffirmer son attachement de longue date à la promotion de la prospérité, de la stabilité et de la résilience de la région de la mer Noire, souligner l'importance stratégique croissante que la région de la mer Noire revêt pour l'UE et appeler de ses vœux un engagement

renforcé de l'UE dans la coopération régionale, avec pour fondement l'initiative "Synergie de la mer Noire". En particulier, il soulignera qu'il importe de tirer parti des nouvelles possibilités de développement économique, de résilience et de connectivité dans la région et au-delà.

Le Conseil devrait répéter qu'il demeure préoccupé par les défis qui se posent en matière de sécurité dans la région de la mer Noire. Dans ce contexte, il devrait rappeler que le respect du droit international, et notamment des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, y compris la liberté de navigation, ainsi que des décisions politiques de l'UE et sa politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée, sont des éléments fondamentaux de l'approche de l'UE de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire.

[L'UE apporte son soutien à une meilleure coopération dans la région de la mer Noire \(SEAE, 6 mars 2019\)](#)

Décision d'abroger le cadre institué en vue de mesures restrictives à l'encontre des Maldives

Le Conseil devrait abroger le cadre régissant les mesures restrictives à l'encontre des Maldives qu'il avait adopté le 16 juillet 2018.

Ce cadre prévoyait la possibilité d'imposer une interdiction de voyage et un gel des avoirs à l'encontre des personnes et entités responsables d'actes portant atteinte à l'État de droit ou faisant obstacle à la recherche d'une solution politique inclusive aux Maldives, ainsi que des personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme. Il avait été adopté à la suite d'une détérioration de la situation politique aux Maldives au cours du premier semestre de 2018, en particulier en raison du fait que des institutions comme le Parlement et le pouvoir judiciaire se sont trouvées empêchées de fonctionner correctement. Aucune personne ou entité n'a été inscrite sur la liste dans le cadre de ce régime de sanctions.

La décision qui devrait être prise lundi prend en compte les objectifs du Conseil et la situation actuelle aux Maldives. Depuis l'investiture du président Ibrahim Mohamed Solih en novembre 2018, la situation politique s'est améliorée. La tenue d'élections législatives pacifiques et démocratiques le 6 avril 2019 a constitué une avancée bienvenue. Le gouvernement des Maldives a confirmé sa ferme volonté de consolider la démocratie, de garantir la bonne gouvernance et de promouvoir le respect des droits de l'homme lors du quatrième dialogue politique annuel entre les Maldives et l'UE, qui s'est tenu le 11 mars 2019.

[Maldives: l'UE adopte un cadre en vue de sanctions ciblées \(communiqué de presse, 16/07/2018\)](#)

[Délégation de l'UE au Sri Lanka et aux Maldives](#)

Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement

Le Conseil devrait adopter les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement. L'adoption de ces orientations est l'une des nombreuses mesures que l'UE prend pour honorer son engagement à veiller à la réalisation progressive, pour tous, des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que son engagement en faveur des défenseurs des droits de l'homme qui luttent pour ces droits.

Faisant fond sur les normes existantes en matière de droits de l'homme, les présentes orientations donnent des instructions et des indications quant à la façon d'utiliser les instruments de politique étrangère dont dispose l'UE, notamment la coopération au développement, afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement.

[Conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau, 19 novembre 2018](#)